

DEMANDE D'INSCRIPTION/CERTIFICATION GLOBALGAP

SYSTEME RAISONNE DE CULTURE ET D'ELEVAGE - FRUITS ET LEGUMES

LA STRUCTURE CI-APRES NOMMEE « POSTULANT » :

NOM DE L'ENTREPRISE		RAISON SOCIALE	
STATUT JURIDIQUE		PAYS DE PRODUCTION	
ADRESSE (PHYSIQUE ET POSTALE) (du producteur ou du groupement de producteurs)			
AUTRES IDENTIFIANTS DISPONIBLES DANS LE PAYS DE PRODUCTION (n° fiscal, n° TVA, n° de producteur...)		GLN (si disponible)	
COORDONNEES GEOSPATIALES	LATITUDE NORD/SUD : LONGITUDE EST/OUEST :		
TELEPHONE :	FAX :	E-MAIL :	

REPRESENTE PAR :

NOM - PRENOM		FONCTION/ TITRE	
ADRESSE (PHYSIQUE ET POSTALE)		PAYS	
TELEPHONE :	FAX :	E-MAIL :	

NB : Si la personne mentionnée n'est pas le représentant légal de l'entreprise, merci de nous fournir une attestation de mandatement.

DEMANDE UNE PRESTATION DE CERTIFICATION GLOBALGAP SELON L'OPTION SUIVANTE :

<input type="checkbox"/> OPTION 1	<input type="checkbox"/> OPTION 1	<input type="checkbox"/> OPTION 1	<input type="checkbox"/> OPTION 2	<input type="checkbox"/> OPTION 3* <input type="checkbox"/> OPTION 4*
Producteur individuel (site unique)	Producteur individuel (multi-sites sans QMS)	Producteur individuel (multi-sites avec QMS)	Groupement de producteurs	/

* Nom(s) du (des) programme(s) par produit (programme(s) reconnu(s) équivalent(s)) (le cas échéant) :

Numéro GLOBALGAP unique (GGN) (le cas échéant)		Précédent numéro GLOBALGAP (le cas échéant)
--	--	---

POUR LE(S) PRODUIT(S) IDENTIFIE(S) DANS LE TABLEAU CI-APRES (P3).

INFORMATION SUR LES SITES DE PRODUCTION OU LES UNITES DE MANUTENTION DES PRODUITS (UMP)

N° d'ordre Installat°	Nom de l'installation	Nom de l'entreprise (si différent de l'installation)	Nature de l'installation	Coordonnées de l'installation (adresse physique et postale)	Pays	Coordonnées géospaciales LATITUDE NORD/SUD LONGITUDE EST/OUEST	Coordonnées (téléphone, fax, mail)	N° sous-GLN (si disponible)	Autres identifiants disponibles dans le pays de production (n° fiscal, n° TVA, n° de producteur...)	Précédent numéro GLOBALGAP (GGN)
1			Site de production <input type="checkbox"/> UMP <input type="checkbox"/>			LATITUDE : LONGITUDE :	☎ : Fax : Mail :			
2			Site de production <input type="checkbox"/> UMP <input type="checkbox"/>			LATITUDE : LONGITUDE :	☎ : Fax : Mail :			
3			Site de production <input type="checkbox"/> UMP <input type="checkbox"/>			LATITUDE : LONGITUDE :	☎ : Fax : Mail :			
4			Site de production <input type="checkbox"/> UMP <input type="checkbox"/>			LATITUDE : LONGITUDE :	☎ : Fax : Mail :			
5			Site de production <input type="checkbox"/> UMP <input type="checkbox"/>			LATITUDE : LONGITUDE :	☎ : Fax : Mail :			

Un site de production est défini comme une zone de production (par ex. des champs, parcelles, étangs, exploitation) que le producteur possède ou loue. Il doit être géré en finalité par une entité légale. Les mêmes facteurs d'entrée (par ex. alimentation en eau, employés, équipements, entrepôts, etc...) doivent y être employés. Un site peut comprendre plusieurs zones séparées (des zones qui ne partagent pas des limites communes et ne sont pas contiguës). Un site peut produire plusieurs produits différents.

Une unité de manutention des produits (UMP) correspond à des installations dans lesquelles les produits sont manipulés. Si un producteur manipule des produits dans le champ d'application de la certification GLOBALG.A.P. dans plus d'une unité de manutention de produits, elles doivent être identifiées et enregistrées.

☎ Personne de l'installation à contacter

N° d'ordre Installat°	Nom-Prénom	Coordonnées (adresse physique et postale)	Pays	Coordonnées (téléphone, fax, mail)	Identifiant unique (si différent de l'adresse e-mail)
1				☎ : Fax : Mail :	
2				☎ : Fax : Mail :	
3				☎ : Fax : Mail :	
4				☎ : Fax : Mail :	
5				☎ : Fax : Mail :	

INFORMATION SUR LE PRODUIT

Informations	Produit 1	Produit 2	Produit 3	Produit 4	Produit 5
Produit cultivé ^(a)					
Type de Culture ^(b)	Couverte / plein champ	Couverte / plein champ	Couverte / plein champ	Couverte / plein champ	Couverte / plein champ
Surface cultivée annuelle en production ^(c) = production totale certifiée					
Surface des parcelles engagées ^(c) <i>≤ surface cultivée annuelle</i>					
récolte du produit incluse	oui / non	oui / non	oui / non	oui / non	oui / non
Manutention du produit incluse ^(d)	oui / non	oui / non	oui / non	oui / non	oui / non
Si incluse : réalisée à l'extérieur de l'exploitation	si oui ^(f) : oui / non	si oui ^(f) : oui / non	si oui ^(f) : oui / non	si oui ^(f) : oui / non	si oui ^(f) : oui / non
Si incluse : conditionnement réalisé également pour d'autres producteurs certifiés GLOBALGAP	si oui ^(f) : oui / non	si oui ^(f) : oui / non	si oui ^(f) : oui / non	si oui ^(f) : oui / non	si oui ^(f) : oui / non
Produit faisant l'objet de la certification	oui / non	oui / non	oui / non	oui / non	oui / non
Partie suivante à ne compléter que si le produit est inclus dans le champ de la certification demandée					
Nombre d'exploitations ^(e)					
Période de récolte					
Propriété Parallèle (PO) ^(f)	oui / non	oui / non	oui / non	oui / non	oui / non
Production Parallèle (PP) ^(g)	oui / non	oui / non	oui / non	oui / non	oui / non
N° ordre installation(s) concernée(s) par le produit certifié					

Informations	Produit 1	Produit 2	Produit 3	Produit 4	Produit 5
Marque(s) de commercialisation					
Pays de commercialisation ^(h)					
Remarques					

- (a) Liste des produits acceptés par GLOBALGAP (site web de GLOBALGAP)
- (b) Types de culture : Culture couverte (= protégée) (sous serre...) ou culture non couverte (= non protégée → en plein air...)
- (c) Surface cultivée annuelle / surface des parcelles engagées : prend en compte plusieurs séries de production sur la même parcelle en cours d'année (ex : salades). Correspond à « 1^{er} récolte » et « récolte ultérieure »
- (d) Manutention des produits : exclusion de la manutention des produits si non applicable : le postulant n'est plus propriétaire du produit désigné lors du conditionnement et/ou du stockage
- (e) Joindre en annexe les adresses de toutes les exploitations
- (f) Situation dans laquelle des producteurs achètent les mêmes produits, non certifiés, que ceux qu'ils cultivent sous une production certifiée
- (g) Production d'un même produit, avec une partie certifiée et une partie non certifiée
- (h) Un groupe de pays peut être déclaré (ex : Union Européenne)
- (i) Indiquer le(s) numéro(s) de client unique(s) GLOBALGAP (GGN) du (des) producteur(s) qui s'occupe(nt) de la manutention des produits
- (j) Indiquer le(s) numéro(s) de client unique(s) GLOBALGAP (GGN) du (des) producteur(s) concerné(s)

INFORMATION SUR LES CONTROLEURS/AUDITEURS INTERNES (LE CAS ECHEANT : OPTION 2 OU OPTION 1 MULTI-SITES AVEC SMQ)

Nom-Prénom	Coordonnées (adresse physique et postale)	Pays	Coordonnées (téléphone, fax, mail) ¹	Titre/Fonction	Champs d'application relatifs aux produits
			☎ : Fax : Mail :	<input type="checkbox"/> Auditeur interne <input type="checkbox"/> Contrôleur interne	
			☎ : Fax : Mail :	<input type="checkbox"/> Auditeur interne <input type="checkbox"/> Contrôleur interne	
			☎ : Fax : Mail :	<input type="checkbox"/> Auditeur interne <input type="checkbox"/> Contrôleur interne	
			☎ : Fax : Mail :	<input type="checkbox"/> Auditeur interne <input type="checkbox"/> Contrôleur interne	
			☎ : Fax : Mail :	<input type="checkbox"/> Auditeur interne <input type="checkbox"/> Contrôleur interne	

¹ Adresse e-mail obligatoire pour les auditeurs/contrôleurs

SOUS-TRAITANCE

Activité(s) sous-traitée(s)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si oui, Nom et adresse de la structure(s), portée de l'activité		

AUTRES INFORMATIONS

Engagement auprès d'un ou d'autres Organisme(s) Certificateur(s)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si oui,	Nom(s) de(s) structure(s)	
	Date(s) du début de l'activité	
	Portée de l'activité	

LISTE DES DEMARCHES QUALITE DEJA EXISTANTES	CERTIFICATION PRODUIT	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		Si Oui, produit(s) concerné(s) :	
	CERTIFICATION ISO	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		Si Oui périmètre :	
	AUTRES DEMARCHES		

INFORMATION(S) COMPLEMENTAIRE(S) (FACULTATIVE(S)) :

(Numéro de localisation globale EAN, n° d'identification unique de la zone (ex : GPS), données officielles d'identification...)

CERTIS informe le postulant que le système de certification est basé sur des textes juridiques, des textes normatifs et des exigences particulières des Pouvoirs Publics Français. Les principaux textes sont les suivants :

- La norme NF EN ISO/CEI 17065 : « Exigences pour les organismes certifiant les produits, les procédés et les services » (remplacera la norme précédente à partir du 15/09/15 mais peut déjà être appliquée)
- Le document CERT CPS REF 10 du COFRAC relatif aux exigences spécifiques pour la certification selon le dispositif GLOBALGAP,
- Modalités Générales Système Raisoné de Culture et d'Elevage (version en vigueur),
- Points de contrôles et critères de Conformité Système Raisoné de Culture et d'Elevage (version en vigueur),
- Check-list Système Raisoné de Culture et d'Elevage (version en vigueur),

- Check-list GLOBALGAP - Groupements de Producteurs et Multi-sites avec QMS (version en vigueur),
- Directives d'Interprétation Nationales (version en vigueur).

CERTIS informe le postulant que la mise en œuvre d'exigences "facultatives" du dispositif GLOBALGAP ne saurait se substituer au respect des obligations réglementaires tant nationales qu'euro-péennes en lien avec cette catégorie d'exigences.

Le postulant reconnaît avoir reçu les procédures, pris connaissance et compris les dispositions présentées dans les procédures et documents suivants :

- P01 04 01 : « Processus de certification GLOBALGAP »
- Annexe 1 "Utilisation et sécurité des données - Mandataires"

Le postulant s'engage à respecter les dispositions suivantes :

- Se conformer en tout temps aux dispositions applicables du programme de certification,
- Prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la conduite de l'évaluation, y compris les dispositions pour l'examen de la documentation et l'accès à tous les secteurs, aux dossiers (y compris les rapports d'audits internes) et au personnel pour les besoins de l'évaluation (par exemple : essais, contrôles, surveillance, réévaluation) et du traitement des réclamations,
- Ne déclarer que ses produits sont certifiés uniquement pour l'étendue de la certification octroyée,
- Ne pas faire état de sa certification d'une façon susceptible de nuire à la réputation de l'organisme de certification et ne faire aucune déclaration à propos de cette certification que l'organisme de certification pourrait juger non autorisée ou susceptible d'induire en erreur,
- Cesser immédiatement, en cas de suspension ou de retrait de la certification, d'utiliser tout matériel publicitaire faisant état de la certification et retourner à l'organisme de certification tout document de certification requis,
- Ne faire état de sa certification que pour indiquer que ses produits sont certifiés comme étant conformes à des normes spécifiées,
- S'efforcer d'assurer qu'aucun certificat, ou rapport ne soit utilisé, en totalité ou en partie, de façon susceptible d'induire en erreur,
- Se conformer aux exigences de l'organisme de certification lorsqu'il fait état de sa certification par des voies de communication telles qu'articles publicitaires, brochures ou autres documents,
- Respecter les exigences spécifiées dans les documents "Modalités Générales Système Raisonné de Culture et d'Élevage" et annexes (version en vigueur),
- Respecter les modalités et conditions de l'Accord de Sous-Licence et de Certification,
- Communiquer sans délai à CERTIS toutes mises à jour des données.
- Respecter les exigences relatives au paiement annuel des frais d'inscription en vigueur tel qu'indiqué par GLOBALGAP (tableau des droits GLOBALG.A.P. en vigueur disponible sur le site internet GLOBALG.A.P.).

Dans le cas où le postulant souhaite faire appel aux services d'un ou plusieurs autres Organismes Certificateurs conformément aux dispositions définies par GLOBALGAP, le postulant s'engage à respecter les dispositions suivantes :

- Déclarer sans délai à CERTIS toute démarche engagée auprès d'un autre Organisme Certificateur,
- Ne pas inscrire le même produit auprès de différents Organismes Certificateurs,
- Accepter que chaque Organisme Certificateur réalise les contrôles respectifs (options 1) et l'audit QMS (option 1 multi-sites avec QMS ou option 2) de manière indépendante,
- Faire une demande pour approbation auprès du secrétariat GLOBALGAP par l'intermédiaire d'un Organisme Certificateur (NB : cette demande sera traitée de manière exceptionnelle et le secrétariat GLOBALGAP donnera son autorisation en se basant sur une justification valable),
- Accepter que CERTIS informe l'(les) autre(s) Organisme(s) Certificateur(s) compétent(s) si une sanction est émise en ce qui concerne l'étendue et les détails des mesures à prendre dans tous les Organismes Certificateurs. Tous les Organismes Certificateurs concernés doivent respecter la sanction.
- Accepter que GLOBALGAP communique les sanctions appliquées à tous les Organismes Certificateurs impliqués,
- Charger un Organisme Certificateur de percevoir les frais d'inscription ou de confier ce rôle à un mandataire choisi.

Dans le cas où le postulant souhaite faire appel aux services d'un sous-traitant, il s'engage à :

- Mettre en place des procédures permettant de garantir que les activités sous-traitées sont effectuées conformément aux exigences du Référentiel GLOBALGAP (voir le point de contrôle Ensemble des Exploitations AF.5).
- Conserver des dossiers permettant de démontrer que la compétence du sous-traitant est évaluée et répond aux exigences du référentiel.
- Mettre en place des accords ou contrats de niveau de service avec le sous-traitant spécifiant notamment les conditions de réalisation des missions confiées (missions effectuées en accord avec les procédures QMS....).

Le postulant déclare :

- Intégrer toutes les exploitations et tous les sites de manutention où le(s) produit(s) pour le(s)quel(s) cette demande est formulée est (sont) cultivé(s) ou manutentionné(s) sous sa responsabilité,
- Accepter les éléments et modalités concernant les informations communiquées à GLOBALGAP, la sécurité des données et les mandataires (annexe 1),
- Commercialiser le(s) produit(s) certifié(s) uniquement dans le(s) pays déclaré(s) dans le présent document,
- Mettre en place tous les éléments de traçabilité pour chaque produit inscrit permettant notamment d'identifier les opérations de manutention.

Fait à

Le.....

Le postulant,

Nom :

Signature et cachet du Postulant :

Cette demande d'inscription complétée et validée sert de base à l'élaboration d'un devis transmis à l'opérateur. L'envoi du devis équivaut à la validation des données d'inscription.

ANNEXE 1**UTILISATION ET SÉCURITÉ DES DONNÉES - MANDATAIRES****① UTILISATION DES DONNÉES COMMUNIQUÉES****☛ Données communiquées**

- Niveau minimum et obligatoire de diffusion des données pour tous les sous-champs d'application (et champs d'application dans le cas de l'Aquaculture) : le GGN, n° d'inscription, n° de certificat GLOBALGAP, programme, version, option, OC, produits et statut, manutention des produits/déclaration de transformation, nombre de producteurs (dans l'Option 2), pays de production et destination, Unités de Gestion de la Production et Unités de Manutention des Produits ainsi que des informations sur la production parallèle et l'exclusion de la récolte par produit (le cas échéant) sont accessibles au public. En outre, la raison sociale et l'adresse de chaque détenteur de certificat est accessible aux acteurs du marché inscrits, y compris les membres de GLOBALGAP.
- Aucune donnée autre que celles mentionnées à l'alinéa précédent ne peut être divulguée par GLOBALGAP ou par CERTIS à une autre partie sans le consentement écrit du producteur/groupement de producteurs.
- Des informations sur les exigences spécifiques à un secteur sont incluses dans l'Accord d'Utilisation et de Diffusion des Données sur le site web
- Lors de l'inscription, le producteur/groupement de producteurs donne l'autorisation à FoodPLUS et à CERTIS d'utiliser les données relatives à l'inscription pour des processus internes et des procédures de sanction.
- Toutes les données de la base de données GLOBALGAP sont accessibles à GLOBALGAP, à CERTIS et au mandataire avec lequel travaille le producteur/groupement de producteurs, et peuvent être utilisées pour des processus internes et des procédures de sanction.
- Si producteur/groupement de producteurs (ou membre d'un groupement) n'est pas d'accord avec la diffusion minimum, ce candidat est en désaccord avec l'Accord de Sous-Licence et de Certification et ne peut être certifié, ni appartenir à un groupement de producteurs candidat à la certification.

☛ Durée de conservation

GLOBALGAP conserve l'historique de certification des producteurs ou groupement de producteurs dans sa base de données pendant 5 ans.

② SÉCURITÉ DES DONNÉES

Dans le cadre du système GLOBALGAP, seuls le producteur/groupement de producteurs producteur, CERTIS et GLOBALGAP sont autorisés à visionner les données.

En outre, le producteur/groupement de producteur peut diffuser des données personnelles à des partenaires commerciaux qu'il a préalablement autorisés, ou charger un tiers de le faire. Cette autorisation peut être retirée en ligne à tout moment. Tout autre accès aux données personnelles du producteur/groupement de producteurs est illégal et empêché par l'opérateur de la base de données conformément à la Loi sur la protection des données à caractère personnel.

③ MANDATAIRES**☛ Mandataires approuvés**

Les mandataires approuvés par GLOBALGAP sont des organisations (ex : Organisme de Certification, organisations de groupements de producteurs, propriétaires de référentiels, consultants, etc.) qui ont signé un accord de licence avec GLOBALGAP et obtenu des producteurs/groupement de producteurs le droit de télécharger et/ou d'inscrire les activités de ces producteurs dans la base de données de GLOBALGAP.

Ce service inclut une première inscription et toutes modifications ultérieures ainsi que l'insertion de liens dans la base de données. Ces droits doivent être accordés par écrit au Mandataire Approuvé par le producteur/groupement de producteurs (ou toute autre entité juridique) dans le système GLOBALGAP.

Les Mandataires approuvés par GLOBALGAP sont, par défaut, l'Organisme de Certification pour un producteur individuel, ou l'organisation de groupements pour un producteur membre d'un groupement de producteurs.

Pour plus d'informations sur les Mandataires, l'Accord du Mandataire disponible auprès du Secrétariat GLOBALGAP sur demande peut être consulté.